



Programme local de réduction des déchets ménagers et assimilés du Pays de Caux

Lettre d'information n°9

décembre 2023

Contact : 06 12 04 85 46 ou mathias.eusebe@smitvad.fr

Site internet : www.smitvad.com/prevention.html

Depuis 2011, le Smitvad participe en collaboration avec ses communautés de communes adhérentes au Programme Local de Prévention des Déchets du Pays de Caux (PLPDMA).

Le Smitvad et ses communautés de communes adhérentes à l'heure de la loi AGEC et du tri à la source des biodéchets

Au 1^{er} janvier 2024, les **collectivités compétentes en matière de collecte** des déchets devront proposer à leurs habitants un **moyen de trier à la source leurs biodéchets**. Afin de répondre au mieux à cette nouvelle exigence, le Smitvad, **en complément de l'usine de tri-extraction-méthanisation de Brametot** qui, depuis son inauguration en 2014, **valorise en compost l'ensemble de la fraction fermentescible des ordures ménagères**, accompagne ses adhérents en proposant plusieurs dispositifs de tri à la source :

Le compostage individuel :

1^{ère} **action de prévention des déchets** à avoir été mise en œuvre par les communautés de communes dès 2003, la promotion du compostage a permis de distribuer environ **7 000 composteurs**. Sur le territoire du Smitvad, ce sont environ **50% des foyers qui pratiquent le compostage**, avec un composteur ou simplement en tas.

Pour **aider** les habitants à composter, le Smitvad et les communautés de communes partenaires continuent de proposer des **kits compostage** à prix réduit :

- **15 euros** pour un composteur **300L**, un bio-seau et un brass'compost,
- **25 euros** pour un composteur **600L**, un bio-seau et un brass'compost.

En plus des composteurs collectifs, des **lombricomposteurs** sont également proposés. Il est enfin possible de bénéficier d'une **formation** à domicile par un **maître composteur**.



Le compostage collectif :



Depuis fin 2022, afin d'offrir à davantage de personnes la possibilité de trier leurs biodéchets, trois aires de compostage collectif ont été installées :

- 1 **au camping** de St Aubin sur Mer,
- 1 à la **résidence Gest & Dim** de Cany-Barville,
- 1 à la résidence **Habitat 76 d'Auffay**.

Chaque aire de compostage est composée de **3 compartiments de 1 000 L**. Tous les volontaires ont reçu un petit seau, un guide et des conseils pour bien trier leurs biodéchets. **Plusieurs autres installations sont prévues** pour l'année 2024.

Les poulaillers collectifs :

En complément du compostage, le PLPDMA fournit **gratuitement aux écoles volontaires du territoire un poulailler collectif**, de façon à valoriser les déchets de cantine. 2 poulaillers ont pour le moment été installés : 1 à **l'école primaire de Luneray** et 1 à **l'école maternelle de St Laurent en Caux**.

Chaque poulailler est accompagné d'un **enclos grillagé** permettant de se **prémunir de la grippe aviaire**. Plusieurs autres écoles se sont déclarées intéressées.



En 2024, le programme accélère aussi sur les autres actions !

Une nouvelle maison de la 2^{ème} vie à la déchèterie de la Chapelle-du-Bourgay

Suite au succès de la maison de la 2^{ème} vie inaugurée à la déchèterie de Gueures fin 2022, un nouveau conteneur identique dédié au réemploi des objets vient d'être installé à la Chapelle-du-Bourgay.

A ceux-ci s'ajoutent le conteneur de réemploi existant à Yerville depuis 2018 et ceux de Cany-Barville et St Valéry en Caux associés à l'ouverture imminente d'une recyclerie sur le territoire de la Côte d'Albâtre.

Ainsi, début 2024, toutes les communautés de communes participant au PLPDMA proposeront un moyen de réemployer les objets en bon état dans au moins une de leurs déchèteries.



Les aides au jardinage durable reconduites en 2024



Le dispositif d'aides au jardinage durable vient d'être reconduit par les élus pour l'année 2024. Celui-ci, dédié à la promotion du broyage de végétaux, permet d'accorder des subventions aux particuliers :

- 50€ sur le coût d'une prestation de broyage de végétaux exécutée par un professionnel,
- 30% du prix d'achat (aide plafonnée à 300€) pour l'achat d'un broyeur de végétaux,
- 80% du montant de la location (limitée à 1 journée ou 2 demi-journées par an et par foyer).

Pour l'année 2023, plus de 60 aides ont été attribuées. Ceci devra permettre d'éviter annuellement la production de 100 tonnes de déchets verts et 350 voyages en déchèteries !

Bientôt 30 artisans et commerçants labellisés Eco-défis

Suite à la signature de la convention quadripartite Eco-défis entre la CMA, les Com. de Communes Plateau de Caux-Doudeville-Yerville et Terroir de Caux et le Smitvad, un 1^{er} comité de labellisation a eu lieu le 26 septembre, permettant de récompenser pour leur investissement en faveur de l'environnement 15 premières entreprises dont voici la liste :

- | | |
|--|------------------------------------|
| - Au Bocal Local (Auffay) | - Le Garage de Rouen (Doudeville) |
| - Ecaux Baies (Yerville) | - CB Coiffure Onglerie (Luneray) |
| - Roswell Méca Service (Auffay) | - Maison Durozey (Doudeville) |
| - Fabrik2bulles (Amfreville les Champs) | - Pizza Antonio (Luneray) |
| - Florakova (Saint-Victor l'Abbaye) | - Maison Autin (Auppegard) |
| - Le Studio du cheveu (Doudeville) | - Garage Lapel (Doudeville) |
| - L'Atelier 26 (Longueville-sur-Scie) | - Sous un pissenlit ... (Yerville) |
| - Intempor'elles (Saint-Laurent-en-Caux) | |



Un 2nd comité de labellisation est prévu début 2024 pour récompenser 15 autres artisans et commerçants du territoire.

Début de l'étude de faisabilité pour une plateforme d'échanges entre entreprises



Le 8 décembre a eu lieu la signature de la convention tripartite CCI Normandie-CC Plateau de Caux-Smitvad. Celle-ci a pour objectif de réaliser courant 2024 un audit de la production de déchets des entreprises de la zone d'activité d'Yerville suivi d'une réflexion sur la possibilité de mettre en œuvre une plateforme d'échanges de façon à ce que les déchets des uns puissent devenir la ressource des autres.

A ces actions s'ajoutent toujours le **stop pub** et la **sensibilisation en milieu scolaire**. Depuis 2011, ce sont ainsi plus de **11 000 autocollants stop pub** qui ont été distribués aux communautés de communes et mairies et **plus de 7 500 enfants** qui ont été sensibilisés au sein de 80 écoles différentes.

